



**ARRÊTÉ N° 14/2023 PORTANT RÉGLEMENTATION  
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT**

**Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,  
Vu la demande formulée le 1<sup>er</sup> août 2023 par l'entreprise Les Travaux d'Antoine - 40 rue principale 67350 DAUENDORF, dans le cadre des travaux de construction de la propriété de Monsieur Franck SCHNEIDER et Madame Romane SENDEL rue des Noyers 67170 OLWISHEIM,  
Vu la demande d'installation d'une grue sur chaussée avec largeur de voie maintenue de 2,65 mètres du 1<sup>er</sup> août 2023 au 15 novembre 2023,

**Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de construction de la propriété de Monsieur Franck SCHNEIDER et Madame Romane SENDEL rue des Noyers 67170 OLWISHEIM, il est autorisé d'installer une grue sur chaussée avec largeur de voie maintenue de 2,65 mètres du 1<sup>er</sup> août 2023 au 15 novembre 2023, rue des Noyers 67170 OLWISHEIM,

- le sens de la circulation sera basculé sur la chaussée opposée,
- le stationnement des véhicules légers et des poids lourds est interdit dans l'emprise du chantier,
- le dépassement des véhicules légers et des poids lourds est interdit dans l'emprise du chantier,
- la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h dans la zone de chantier

**Article 2 :** Pour le sens de la circulation, les panneaux réglementaires de signalisation seront installés par l'entreprise Les Travaux d'Antoine.

**Article 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame Valérie CLAVEL, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- L'entreprise Les Travaux d'Antoine
- Monsieur Franck SCHNEIDER et Madame Romane SENDEL
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 1<sup>er</sup> août 2023

Le Maire,  
Alain RHEIN

